PROCES VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h30

Date de convocation : 18/09/2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 17

Pouvoirs : 6

Absents : 2

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange du Chambord à Lury-sur-Arnon en séance publique sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC ROBERT, Présidente.

Etaient présents : Sixtine **LE SEYEC-ROBERT**, Alain **MORNAY**, Sophie **BERTRAND**, Damien **PRELY**, Fabienne **ROBIN**, Olivier **HOCHEDEL**, Bernard **BAUCHER**, Alix **BRINTET-PONROY**, Filipe **MAIA**, Pascal **RAPIN**, Stacy **SABROU**, Jérémie **AUMONT**, Jany **FOUGERE**, Rémy **POINTEREAU**, Valérie **TEIXEIRA,** Delphine **CHOISY,** Isabelle **VILLEMONT**

Pouvoirs. François **BILLOT** donne pouvoir à Sixtine **LE SEYEC ROBERT**, Laure **BAILLEUL** donne pouvoir à Jérémy **AUMONT**, Delphine **CIRET** donne pouvoir à Jany **FOUGERE**, Alain **DE GALBERT** donne pouvoir à Alain **MORNAY,** Christian **MYSZKIEWICZ** donne pouvoir à Sophie **BERTRAND,** Laurent **ST JEAN** donne pouvoir à Valérie **TEIXEIRA**

Absent : Michel **COUREAU**, Julien **YVON**

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Mme **BRINTET-PONROY** Alix a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance débute à 18h30 à la Grange de Chambord à Lury-sur-Arnon.

La Présidente demande l'approbation du PV du Conseil Communautaire du 31 août 2026. Les conseillers communautaires vote à l'unanimité pour.

La présidente présente ensuite l'ordre du jour.

La présidente indique que le deuxième point à l'ordre du jour : subvention accordée à la commune de Cerbois dans le cadre du CRST est à titre informatif car la Région a donné un avis favorable.

Mr Bernard BAUCHER indique qu'il faut donc prendre acte de cette décision afin de régulariser la situation.

La Présidente présente ensuite le deuxième point de l'ordre du jour : mise en place d'une tarification pour la location de la Grange de Chambord à Lury-sur-Arnon. Elle informe les conseillers communautaires que les demandes se multiplient concernant la mise à disposition de la salle et qu'à ce jour les associations l'utilise à titre gratuit. Cependant, au vu des charges concernant la Grange de Chambord il serait opportun de mettre une tarification.

Mr MORNAY demande alors si cette tarification est uniquement pour l'ensemble des communes du territoire ou également pour les communes extérieures à la Communauté de Communes Cœur de Berry.

La Présidente répond alors que nous devons établir une charte ensemble afin de déterminer le règlement de la mise en place de la tarification.

Mr Bernard BAUCHER souhaite savoir si cette tarification est mise en place uniquement pour les associations ou également pour les particuliers.

La Présidente expose le fait de définir les règles car la grange ne peut être utilisée en période hivernal faut de chauffage.

Mr Alain MORNAY explique alors qu'il est difficile de chauffer un tel bâtiment.

Mme Alix BRINTET PONROY émet alors l'idée de faire venir des marchés d'agriculteurs pour faire vivre le territoire et ainsi ne pas fermer la grange de Chambord en période hivernale.

Monsieur Olivier HOCHEDEL rappelle également qu'un projet de cinéma avait été mis en place et que le matériel est toujours à disposition et qu'il faudrait y repenser. Il ajoute également que la tarification devra être établi selon les associations qui viennent régulièrement et les animations ponctuelles comme des concerts ou expositions. Il indique également que pour la rénovation du chauffage on peut peut-être soumettre un projet dans le cadre du CRST.

Madame Sophie BERTRAND expose également la possibilité de faire une étude géothermique pour chauffer le bâtiment.

La Présidente revient sur le fait d'établir un règlement ou une charte et propose de mettre un premier tarif à 100€ pour les associations du territoire et 150€ pour les associations extérieures du territoire.

Les conseillers communautaires votre à l'unanimité pour.

La Présidente présente le dernier point à l'ordre du jour : Election des membres des commissions thématiques.

Elle présente les listes des différentes commissions.

Suite à cela, les questions diverses sont posées. La présidente présente la note suivante :

« Je souhaite revenir sur le transfert de la compétence enfance et vous informer d'un élément intervenu depuis notre dernier conseil.

Le 31 août, notre conseil communautaire a proposé aux communes le transfert de quatre missions précisément définies : ***le soutien aux actions en faveur de l'enfance, la coordination d'une politique enfance à l'échelle du territoire, le soutien à la parentalité et les actions intergénérationnelles****. Nous avons également écrit noir sur blanc dans la délibération que* ***les centres d'accueil et les projets communaux resteraient aux communes****.*

Le 24 septembre, ***le conseil municipal de Méreau a voté à l'unanimité contre ce transfert****. Mais il motive notamment son refus par sa volonté de conserver les «* ***crèches, accueils de loisirs et périscolaire»****.*

Et c'est là que je ne comprends pas cette décision : ***ce n'est pas ce que nous leur avons demandé de transférer.***

L'accueil de loisirs reste communal. Le périscolaire reste communal. Et concernant la crèche, elle est déjà communautaire : ***Cœur de Berry l'a construite et en est propriétaire.***

Méreau a donc motivé son refus, au moins en partie, sur des éléments ***qui ne correspondent pas au transfert proposé par Cœur de Berry****.*

Et ce refus soulève maintenant des questions très concrètes.

Les agents concernés ont été recrutés ***sous la présidence de Monsieur Mornay, maire de Méreau****. C'est également sous sa présidence et sa responsabilité qu'a été signée la CTG 2024-2028, qui engageait déjà Cœur de Berry dans les champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Aujourd'hui, ces agents sont profondément inquiets quant à la poursuite de leurs missions.*

Et les chiffres parlent.

Pour Madame Boissat, ***10 % de son temps concerne l'enfance****. Sur les 24 000 € annuels versés par la CAF pour son poste, cela représente* ***2 400 € par an à régulariser, soit 4 800 € sur 2025 et 2026****, si la CAF considère ces missions non éligibles.*

Pour Madame CHAT, nous avons identifié ***environ 4 550 heures consacrées à l'enfance depuis 2022, soit près de 82 000 € de masse salariale*** *et 73% de son temps de travail.*

Et quid du ***minibus communautaire****, du matériel acheté et des autres dépenses engagées pour ces actions ? Si certaines de ces missions ne relevaient pas de nos compétences, nous devons maintenant nous interroger sur le fondement de ces dépenses et sur la bonne utilisation des deniers publics.*

Il y a également le ***CLEA****, porté par Cœur de Berry depuis 2022 :* ***75 000 € de financement de l'État, soit 25 000 € par an pendant trois ans,*** *lui aussi doit être ou restitué ou justifié par la prise d'une compétence.*

Alors je pose simplement la question : ***que faisons-nous maintenant ? Que doit-on dire à nos agents ? À la CAF ? Et comment sécurisons-nous les dépenses et les financements engagés depuis plusieurs années ? Quel est le risque encouru juridiquement par notre communauté de communes et par son ancien Président Alain Mornay ?***

C'est pourquoi je demande aujourd'hui à Méreau de ***réexaminer sa délibération à la lumière de tous ces éléments****, de comparer ce que Cœur de Berry a réellement demandé avec les motifs de son refus et d'envisager* ***une nouvelle délibération revenant sur celle du 24 septembre****.*

Méreau reste évidemment libre de son choix. Mais il est essentiel que ce choix, qui n'est pas sans conséquence, porte ***sur le transfert que nous avons réellement proposé, et non sur des compétences que nous n'avons jamais demandé à la commune de transférer.***

Car derrière cette décision, il y a désormais ***nos agents, nos financements, nos dépenses et la responsabilité de Cœur de Berry. »***

Alain MORNAY répond alors qu'il en parlera au prochain conseil municipal et il demande alors à Fabienne ROBIN si une réponse a été donné à Alain DE GALBERT.

Fabienne ROBIN lui indique alors que la réponse lui sera apportée dès le lendemain car au vu des questions posées, des recherches sont nécessaires et également sur le plan juridique.

La présidente demande s'il y a d'autres questions et Rémy POINTEREAU informe l'assemblée qu'ils ont de nombreuses réclamations quant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il indique que des administrés au vu leur redevance doublée, voir triplé suite au passage à la TEOM. Il demande alors s'il n'y a pas de plafond quant au montant de la redevance.

La présidente répond alors qu'il y a un plafond sur la valeur locative moyenne communale et invite les administrés à se rapprocher des institutions afin de connaitre la valeur locative. Elle ajoute que par rapport à ce passage à la TEOM, cette décision devrait être revue. Elle développe sur le fait que la commission infrastructure, voirie et déchetterie devra se pencher sur ce sujet afin de trouver une solution quant à cette TEOM ou de passer à un autre mode de calcul.

Alain MORNAY indique alors qu'il faudrait repasser à la redevance déchets.

Alix BRINTET PONROY intervient en demandant à l'ancienne gouvernance ce qui a motivé ce choix et comment ce taux a pu être mis en place.

Un débat est lancé au sein de l'assemblée.

Damien PRELY explique alors que ce calcul était à intégrer dans les besoins sur le budget 2026, d'où ce taux de 17%.

Bernard BAUCHER indique alors qu'il faudrait peut-être se rapprocher de Vierzon pour y intégrer. Concernant la TEOM, il donne l'exemple de Vierzon ou celle-ci est à 13% mais la base locative est 2 fois plus cher que sur notre territoire.

Alain MORNAY indique également que les ordures ménagères ont augmenté en 2025 car auparavant les déchets était enfouis à St Hilaire de Court et aujourd'hui, les déchets vont jusqu'à St Palais. Un projet est en cours sur un site à Châteauroux.

Alix BRINTET PONROY ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu de communication et que c'est à la nouvelle gouvernance de gérer ce dossier.

Remy POINTEREAU souhaite alors connaitre le montant minimum que peut payer un administré.

Olivier HOCHEDEL répond que si on revient à la redevance le budget devra être ajusté et de ce fait cela impactera également le tarif de la redevance pour les administrés.

La présidente décide de clore le débat et demande alors s'il y a d'autres questions.

Alix BRINTET PONROY prend la parole afin d'exposer une demande concernant le ball trap de Lury-sur-Arnon. Elle explique qu'elle souhaite le transfert de cet équipement sportif de la communauté de communes à la commune de Lury-sur-Arnon. Elle expose les charges gérées par l'association et les charges de la communauté de communes Cœur de Berry et estime qu'il serait préférable d'effectuer ce transfert.

Les conseillers sont en accord avec cette demande et la présidente indique qu'il faut le mentionner dans le prochain ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Alix BRINTET PONROY aborde également le sujet des festifs. Elle explique qu'il n'y a pas de contrat avec l'entreprise LUMIFETE et confirme suite à un échange avec le prestataire que cela a toujours été conclu de façon orale. Elle estime que le montant est trop important et émets l'idée d'acheter les illuminations plutôt que de les louer.

Damien PRELY affirme alors que c'est plus avantageux de louer le matériel que de l'acheter en donnant l'exemple d'un article ou le coût d'achat est d'environ 1000€ et le coût de la location est de 400€.

Rémi POINTEREAU intervient et explique qu'il y a quelques années le matériel était acheté et qu'ensuite il n'était plus utilisé.

Alix BRINTET PONROY indique qu'elle a rendez-vous avec le prestataire et que les illuminations stockées au hangar de Lury vont être vérifiées. Elle émet l'idée de demander aux administrés ce qu'il préfèrerait en matière de festifs au vu du montant alloué et ainsi voir si nous pouvons le réduire.

Suite à cet échange, Stacy SABROU nous informe qu'elle a posé sa démission à la commission de la SPL car les horaires des réunions sont incompatibles avec son emploi du temps. Elle indique donc qu'au prochain conseil communautaire, les conseillers devront réélire un membre pour cette commission.

Olivier HOCHEDEL revient sur le dossier des demandes de fonds de concours qui n'ont pas obtenu de retour pour l'année 2026.

Bernard BAUCHER confirme qu'il faut vraiment faire un point sur les demandes en cours et celle déjà réglées.

Damien PRELY constate qu'il faut reprendre le règlement des fonds de concours afin de pouvoirs mieux gérer les demandes.

Bernard BAUCHER confirme qu'il faut vraiment faire un point sur les demandes en cours et celle déjà réglées.

Damien PRELY constate qu'il faut reprendre le règlement des fonds de concours afin de pouvoirs mieux gérer les demandes.

Sophie BERTRAND prend alors la parole et revient sur le sujet des participations aux organismes dont la MARPA.

Damien PRELY demande alors à ce qu'on lui envoie la dernière délibération qui a été prise à ce sujet car pour 2026 elle n'a pas été prise.

Sophie BERTRAND revient également sur le projet de la ZAC de la Garenne et demande si des documents ont été trouvés.

Alain MORNAY répond alors qu'il n'a rien trouvé en Mairie et qu'il n'y a pas besoin de ces documents pour la viabilisation des terrains.

La présidente indique que ce sujet devrait être abordé en commission du développement économique.

Fin de la séance à 20h00.

La secrétaire de séance,

Alix BRINTET-PONROY

La Présidente,

Sixtine LE SEYEC ROBERT



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

16 OCT. 2026

